

Comité National d'Évaluation

N° 9 Mai 1989

ISSN 0983-8740

173, boulevard Saint-Germain - 75006 Paris - tél. 40.65.65.40
Président : poste 66.08 ■ Secrétaire général : 66.09 ■ Télécopie : 45.44.01.79

EDITORIAL

Le Comité national d'évaluation est arrivé au terme de son premier mandat. En quatre ans, **l'évaluation a conquis droit de cité dans l'enseignement supérieur français** ; vingt-cinq établissements ont été ou sont en train d'être évalués ; beaucoup d'autres attendent avec impatience les expertises du prochain Comité. Le travail méthodologique, le dialogue au sein de la communauté scientifique, les publications vont donc se poursuivre.

Le rapport de fin de mandat, remis au Président de la République et publié prochainement, énonce un certain nombre de **priorités** dont la mise en oeuvre conditionne l'avenir de l'enseignement supérieur, confronté à l'objectif, pour l'an 2000, de deux millions d'étudiants dans une France européenne. Diversifier les filières d'enseignement - en portant une attention toute particulière aux difficultés des premiers cycles et au développement mal maîtrisé des antennes universitaires -, améliorer les conditions de vie et de travail sur les campus, attirer et retenir des enseignants de qualité, développer des pôles d'excellence, encourager le partenariat des établissements avec leur environnement local ou international : tout cela implique, autant qu'un engagement financier important de la part des pouvoirs publics, une reconnaissance effective de l'autonomie des universités.

Les délais et les moyens dont nous disposons ne nous ont pas permis de boucler le Tour de France de l'évaluation ; nous avons expérimenté une méthode, engagé un processus, permis un premier bilan, contrasté mais encourageant. Il incombera à nos successeurs d'enrichir cette tâche, de revenir vers les premiers établissements évalués, assurant ainsi un "suivi" de l'évaluation, et d'explorer de nouvelles voies. Nous formons des vœux chaleureux pour que leur mission leur apporte autant qu'elle nous a apporté. La réussite de l'enseignement supérieur français est une ambition superbement mobilisatrice. ■

Laurent SCHWARTZ

Publications

L'Université de Provence Aix-Marseille I

L'université de Provence a été créée après 11968, par la réunion, dans une optique pluridisciplinaire, de la quasi-totalité de l'ancienne Faculté des lettres d'Aix-en-Provence et d'une partie de la Faculté des sciences de Marseille. C'est l'une des trois universités de l'académie.

L'évaluation menée par le CNE a permis de repérer dans les difficultés actuelles les handicaps hérités de cette structuration ; elle a aussi mis en lumière les efforts nombreux accomplis pour y remédier et pour assumer pleinement sa vocation d'"université méditerranéenne".

Les effectifs étudiants et enseignants

En 85/86, pour un total de 15 000 étudiants (11 000 à Aix et 4 000 à Marseille), l'U.P. comptait 802 enseignants-chercheurs, 146 chercheurs et 505 personnels ATOS. En octobre 88, l'effectif étudiant avait crû de 21%, le nombre d'enseignants était resté stationnaire et 22 emplois ATOS avaient disparus. On en arrive à 1 enseignant pour 10 étudiants en sciences et 1 pour 28 en lettres.

L'enseignement et la recherche

A Aix comme à Marseille le cursus complet est assuré dans toutes les formations de lettres, arts, langues, sciences humaines, sciences et techniques. Sans que la qualité soit uniforme, l'enseignement dispensé a été jugé bon dans l'ensemble des deux secteurs. Les évaluateurs ont apprécié particulièrement l'amélioration apportée par la rénovation des premiers cycles. En lettres, la recherche aixoise est mondialement connue : son rayonnement pourrait sans doute s'affirmer avec plus d'audace. En sciences, le caractère quelque peu disparate de l'ensemble de la recherche aurait certainement à gagner de contacts plus confiants avec le CNRS.

Problèmes actuels et perspectives d'avenir

L'ambition originelle de pluridisciplinarité a créé de nombreux problèmes mais une véritable politique d'établissement veille à la cohésion fonctionnelle de l'ensemble, malgré des problèmes de liaisons dus à l'éloignement des deux centres et des problèmes de locaux, parfois vétustes, souvent insuffisants. L'attention a été attirée sur l'inégalité des charges de service réelles des enseignants-chercheurs, notamment en sciences. Reste que l'épanouissement de l'université de Provence est en partie tributaire de l'évolution des deux autres universités de l'académie ; seule une réflexion sur la carte universitaire permettra d'éclairer de vrais choix d'avenir.

- Décembre 1988 -

L'Université de technologie de Compiègne

L'UTC est une des deux universités de l'académie d'Amiens. De création récente (1972), elle est régie, tout comme son antenne de Sévenans (près de Belfort), par un statut original qui matérialise le souhait de ses fondateurs d'en faire une opération-pilote.

L'évaluation qui a été menée en 1988 permet de mieux comprendre ce qui constitue les atouts et les limites d'un établissement à la fois atypique et exemplaire.

Organisation et gouvernement de l'UTC

Elle tient à la fois des universités et des grandes écoles. Ses étudiants sont sélectionnés sur dossier et sur entretien, les effectifs (2 500) restent équilibrés, leur suivi est très bien assuré.

Son président a vu quelque peu grignoter l'autonomie de gestion financière promise à la création ; toutefois sa marge de manoeuvre est plus grande que celle de ses collègues : en particulier il recrute librement un tiers du personnel enseignant.

L'enseignement

L'UTC prépare un diplôme unique d'ingénieur en cinq ans ; après un premier cycle intégré qui conduit au DEUTEC (près de 85% de reçus), les étudiants se répartissent dans quatre branches : génie biologie, génie chimique, génie informatique, génie mécanique ; ces branches comprennent plusieurs filières et un enseignement obligatoire de technologie et sciences de l'homme. Le rapport d'évaluation recommande ici de renforcer trois secteurs : la jonction entre théorie et applications, la formation interne par la recherche et la formation en économie et gestion.

Les stages en entreprise et à l'étranger, les cursus semestriels sans redoublement, le système de tutorat, recueillent une large approbation chez les étudiants. Le coût de revient de l'étudiant-ingénieur de l'UTC est par ailleurs moitié moindre de celui de l'étudiant des grandes écoles.

La recherche

Dès l'origine, l'UTC s'est orientée vers la recherche. Il existe 4 unités associées, 4 unités recommandées, 5 unités affectées de projets prioritaires ; chaque année 45 thèses sont présentées. Les liens avec le monde de l'entreprise sont étroits et les contrats avec l'industrie génèrent plus de 30 MF par an. Le Comité a toutefois attiré l'attention sur les risques d'éparpillement et sur l'insuffisance d'évaluation extérieure de la recherche.

L'UTC a certainement démontré les mérites d'une formule dérogatoire. Il ne faudrait surtout pas qu'elle se banalise. Au contraire, le Comité encourage à la création d'autres universités de technologie au statut comparable, tout en recommandant de les implanter à proximité d'universités à vocation fondamentale.

- Mars 1989 -

L'Évaluation transversale d'une discipline : la géographie dans l'université française

La démarche

Le Comité national d'évaluation a souhaité compléter ses évaluations d'universités par l'évaluation d'une discipline à l'échelon national. La raison en est claire : le Comité, au cours de ce premier mandat, a achevé l'évaluation du tiers des universités françaises. S'il lui est apparu possible, en fonction de cette expérience, d'évoquer dans son rapport final la situation de l'enseignement supérieur en France, en revanche il n'a pas jugé raisonnable de parler globalement des disciplines elles-mêmes, sauf au prix d'une évaluation transversale.

La démarche qui a été suivie en l'occurrence a conservé les deux traits caractéristiques de la méthodologie du Comité :

- une collecte et un traitement des données quantitatives, mais, cette fois, de façon systématique, puisque l'enquête a été menée auprès de l'ensemble des UFR ou départements de géographie ;
- une évaluation qualitative faisant appel à des experts dans près de la moitié des unités existantes.

Une commission a été constituée ; présidée par un membre du Comité, M. Max Querrien, elle a poursuivi ses travaux pendant deux années et procédé à de nombreuses auditions, tant d'enseignants et de chercheurs que d'étudiants et de personnalités du monde scientifique et économique. Elle s'est intéressée à plusieurs systèmes étrangers (République Fédérale d'Allemagne, Grande-Bretagne, Brésil). Enfin, la commission a réalisé une enquête approfondie portant sur la recherche, les DEA et les débouchés des étudiants.

Le choix de la géographie :

Sans doute le Comité a-t-il d'abord voulu retenir, pour des raisons terre à terre, une discipline certes majeure mais qui ne compte pas des effectifs trop importants (il existe un département de géographie dans quarante universités sur soixante-douze, et, au total, dans une cinquantaine d'établissements d'enseignement supérieur, avec un peu plus de sept cents enseignants-chercheurs).

Mais il a aussi été sensible aux problèmes spécifiques de la géographie : une discipline fondamentale qui présente des facettes variées, aux frontières de nombreuses disciplines, et qui s'interroge passionnément sur elle-même. La géographie est traversée par un double clivage interne, entre traditionnels et modernistes et entre géographie physique et géographie humaine. La géographie est habituellement rattachée aux Lettres et Sciences humaines ; mais, à la faveur de la restructuration de 1968, plusieurs départements de géographie ont préféré rejoindre les universités scientifiques. Il fallait analyser calmement cette situation et tirer profit de cette expérience.

Les leçons de l'évaluation :

L'examen détaillé de la situation de la discipline dans les universités françaises a permis de mettre en évidence un large ensemble de problèmes, dont le rapport final du Comité rend compte dans un chapitre spécifique. On ne peut pourtant se passer de la géographie, ni dans un projet éducatif, ni dans le schéma scientifique. Le rapport général de la commission s'est donc efforcé de présenter en conclusion des recommandations propres à asseoir la qualité de l'enseignement, à réactiver la dynamique de la recherche, et, affirmant l'université de la discipline tout en revendiquant l'émergence de plusieurs profils professionnels, il propose des mesures concrètes pour donner une nouvelle vigueur à la géographie.

A paraître en juillet 1989

Commission thématique sur les préparations aux concours du CAPES et de l'Agrégation dans les universités

Face à la crise actuelle de recrutement des enseignants des collèges et lycées et compte tenu des observations qu'il a pu faire depuis sa création à l'occasion de ses travaux d'évaluation, le Comité national d'évaluation a estimé devoir engager une réflexion sur les moyens à mettre en oeuvre pour favoriser l'action des universités dans le domaine des préparations aux concours du CAPES et de l'agrégation. Le rapport de fin de mandat du Comité (à paraître en juin 1989) en présente les principaux résultats.

Cette réflexion fut menée dans le cadre d'une **commission thématique** "CAPES - Agrégation", créée en avril 1988 est présidée par un membre du Comité, M. Raymond Poignant. La commission était constituée de deux groupes, l'un pour les sciences, l'autre pour les lettres et sciences humaines, qui se réunissaient séparément. Chacun d'eux comprenait deux membres du Comité, dont son président, et des experts choisis en raison de leur compétence : doyen des inspecteurs, inspecteur général, directrice de l'Ecole Normale Supérieure, professeurs d'université, professeurs de classes préparatoires.

Il est apparu au cours des discussions que les problèmes liés à l'organisation des préparations aux concours variaient sensiblement selon la région, l'université, la discipline intéressées..., bref que leur complexité nécessitait des journées d'étude sur place. Aussi a-t-il été décidé d'organiser des **tables rondes** dans un certain nombre d'universités en cours d'évaluation ou déjà évaluées par le Comité, universités parisiennes ou de province : Paris XI, Lille I, Grenoble I et Rennes I, pour les scientifiques ; Paris III, Lille II, Lyon II et Strasbourg II, pour les littéraires. Un questionnaire spécifique fut envoyé aux responsables des préparations, qui servit de base aux entretiens menés par le président de la commission. Les huit tables rondes, qui se sont tenues avec l'accord du président de l'université concernée, réunissaient les enseignants-chercheurs impliqués dans l'organisation des préparations aux concours. Les enseignants des différentes disciplines étaient en effet successivement rencontrés (mathématiques, physique et chimie, biologie, lettres modernes et classiques, philosophie, histoire et géographie, langues...) au cours d'entretiens d'une heure et demi à deux heures chacun. Les problèmes de plus divers étaient abordés sans fard (appel d'offres du M.E.N., carte universitaire des préparations, moyens et locaux, structuration, organisation des enseignements, filière d'enseignement, liens avec le C.P.R., avec le service universitaire de formation des maîtres, etc.). La journée se terminait par une entrevue avec l'équipe présidentielle (le président de l'université, le vice-président "enseignement", le secrétaire général...).

Ces journées de travail sur "le terrain", dominées par un esprit de libre discussion, ont été riches d'enseignement pour la commission et les problèmes abordés, les solutions proposées ont été analysés dans le rapport qu'elle a rédigé (disponible auprès du Comité à partir du 1er juillet).

L'idée force du Comité national d'évaluation est qu'il ne s'agit pas d'imposer aux universités des solutions toutes faites venues de l'extérieur mais que le travail considérable d'organisation qui reste à faire soit mené dans le cadre d'une large négociation de contrats diversifiés, grâce à une concertation (M.E.N., universités, inspection générale et régionale, ...) conduite sous l'autorité des recteurs concernés.

Priorités pour l'université **Rapport 89 au président de la République**

Sommaire

INTRODUCTION

LES FORMATIONS INITIALES

CHAPITRE I - LES PREMIERS CYCLES

CHAPITRE II - LES ANTENNES UNIVERSITAIRES

CHAPITRE III - LES FORMATIONS TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELLES ET LES UNIVERSITES

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE

CHAPITRE IV - L'ORGANISATION DES PREPARATIONS AUX CONCOURS DU CAPES ET DE L'AGREGATION DANS LES UNIVERSITES

CHAMPS DISCIPLINAIRES ET EVALUATION

CHAPITRE V - EVALUATION DE LA RECHERCHE : LA PART DU QUANTITATIF ET DU QUALITATIF

CHAPITRE VI - LES SCIENCES DE LA SANTE

CHAPITRE VII - LES SCIENCES HUMAINES ET L'EVALUATION

CHAPITRE VIII - UNE EVALUATION TRANSVERSALE : LA GEOGRAPHIE

VERS DES UNIVERSITES PLUS AUTONOMES

CHAPITRE IX - VERS UN NOUVEL ARBITRAGE

CHAPITRE X - LA VIE SUR LES CAMPUS

CHAPITRE XI - LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

CHAPITRE XII - LE GOUVERNEMENT DES UNIVERSITES

CONCLUSION

A paraître en juin 1989
à la Documentation Française

Le nouveau Comité national d'évaluation

Le Président de la République, sur rapport du Premier Ministre et du Ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, a procédé en Conseil des Ministres du 17 mai 1989 à la nomination des dix-sept membres du Comité national d'évaluation.

- *au titre de représentants de la communauté scientifique*, choisis sur proposition de listes présentées respectivement par les présidents de sections du Conseil National des Universités, les présidents de sections du Comité National de la Recherche Scientifique et l'Institut de France :

Madame Denise ALBE-FESSARD
Monsieur Raymond CASTAING
Monsieur Jean CERF
Monsieur Philippe CONTAMINE
Monsieur Jean FLAHAUT
Monsieur François LUCHAIRE
Monsieur Gabriel RICHEL
Madame Josiane SERRE
Monsieur Jean SIRINELLI
Monsieur Jean YOCCOZ
Monsieur Jean-Paul ZAHN

- *au titre de personnalités qualifiées par leur compétence en matière d'économie et de recherche*, désignées après avis du Conseil Economique et Social :

Monsieur François BRUNET
Monsieur Georges DAVEZAC
Monsieur Charles MAGAUD
Monsieur Bertrand SAINT-SERNIN

- *en qualité de membre du Conseil d'Etat* :

Monsieur Roger ERRERA

- *en qualité de membre de la Cour des Comptes* :

Monsieur Claude BLONDEL

Monsieur François LUCHAIRE a été nommé **président du Comité**.

A paraître

Priorités pour l'université, rapport 89 au Président de la République (juin - Documentation Française)
L'évaluation de la géographie (juillet)

L'université Paris XI
L'université Rennes I
L'université de la Réunion
L'université Jean Monnet-Saint Etienne
L'université du Mans
L'université de Sciences Humaines-Lyon II

(deuxième semestre 89)

Directeur de Publication :	Laurent SCHWARTZ
Rédacteur en chef :	André STAROPOLI
Rédaction-diffusion :	Françoise MASSIT-FOLLEA
	Tél. 45.44.01.38
Imprimerie Nationale :	9 061 319 T 18